

## **EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 octobre 2023

---

### **OBJET : Décision modificative du budget annexe office du tourisme**

L'An deux mille vingt trois  
Le vingt-sept octobre,  
Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la salle polyvalente sur la commune de Generville,  
Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : 19 octobre 2023

Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

**Présents** : Francis ANDRIEU, Jean BONNAFIL, Bernard BREIL, Thierry CADENAT, Régis CALMON, Serge CAZENAVE, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Jean Henry FARNE, José FROMENT, Jean-François IMBERT, Olivier JULLIN, Maryse LALA-LAFFONT, Éric LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Didier MATTIA, Bernard NAUDINAT, Christian OURLIAC, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Pascale RASTOUIL, Roselyne RIOS, Alain ROUQUET, Jean-Louis SABLICK, Jean-Baptiste SARDA, Florence SCIAU, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Estelle VILESPY, André VIOLA.

**Absents et excusés** : Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Bruno BERTRAND, Marie-Hélène BOYER, Régis BRUTY, Pierre CAZAL, Dominique FROMILHAGUE, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Denis JUN, Jean-Christophe MARIO, Jean-Claude MARTY, Jean-Claude MAURETTE, Anne-Marie MAZIERES, Paul PAINCO, Michel PUJOL, Françoise RODE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL.

**Avant donné pouvoir** : Brice ASENSIO à André VIOLA, André CATHALA à Roselyne RIOS, Jacques DANJOU à Bernard BREIL, Sarah DANJOU à Estelle VILESPY, Muriel DENUIC GUICHET à Aurélien PASSEMAR, Claudie FAUCON-MEJEAN à Jérôme DARFEUILLE, Florence FOURRIER à Alain ROUQUET, Magali FRECHENGUES à Thierry CADENAT, Hélène Marty à Christian OURLIAC, Éric MISSE à Pascale RASTOUIL.

---

Le 23 juin 2023 le conseil communautaire a voté une revalorisation des tarifs de la taxe de séjour qui s'appliquera à compter de 2024. Il est proposé, en contrepartie des évolutions de recettes, de déployer un logiciel afin de simplifier la gestion des taxes de séjour pour les hébergeurs et les agents de l'office du tourisme.

Les crédits nécessaires pour la 1ere étape de déploiement de ce logiciel

Publié le 31/10/2023 sont de 1 400 €.

Il est donc proposé au conseil d'approuver la décision modificative du budget annexe office du tourisme suivante :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 615231		1 400,00	
D F 65 6512	1 400,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		1 400,00
	Réductions		1 400,00
Recettes :	Ouvertures		
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	1 400,00
Solde Réductions	1 400,00
Ouv. - Réd.	

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
 à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget annexe office du tourisme 2023.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout acte en conséquence.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président



André VIOLA

Le secrétaire de séance



Christian OURLIAC

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 31/10/2023 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 02/11/2023



André VIOLA